

Information sur le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES)

Le Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec s'adresse aux personnes qui poursuivent des études à temps plein à la formation universitaire et lorsque ces études sont faites dans un établissement d'enseignement et dans un programme reconnu par le ministère. L'objectif du Programme est de permettre aux personnes dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre des études, en leur accordant une aide financière. Les étudiants demeurent toutefois les premiers responsables des coûts liés à leurs études.

Si vous avez une déficience fonctionnelle majeure (trouble de l'apprentissage, trouble de l'attention, incapacités physiques, etc.) et que vous souhaitez faire une demande d'allocation pour des besoins particuliers auprès de l'aide financière aux études (AFE), veuillez communiquer avec le centre d'aide à la réussite à l'adresse suivante : car@ithq.qc.ca

Pour tous les autres étudiants, votre demande doit être faite en ligne au www.afe.gouv.qc.ca

- Cliquez sur mon dossier d'aide financière aux études – *service en ligne*
- Sélectionnez votre profil : *personne aux études*
- Indiquez votre code permanent et créez votre mot de passe
- Le *formulaire temps plein* s'ajoute pour votre demande
- Consultez le tableau ci-dessous pour compléter votre demande

Formations de niveau universitaire
Code d'établissement: 979655

Code du programme ministériel	Titre du programme
15050	Baccalauréat appliqué en gestion de l'accueil et de l'hôtellerie ATE (coop)
15040	Certificat en management de l'accueil et design de l'expérience client

Délais de traitement et confirmation

Lorsque votre dossier sera traité, vous recevrez un courriel à votre adresse électronique. La réponse et votre certificat de garantie seront portés à votre dossier étudiant de l'AFE. Cette étape peut prendre entre 4 et 6 semaines. Le certificat de garantie devra être présenté à votre institution financière et le montant sera par la suite déposé dans votre compte. L'aide financière est accordée pour une année scolaire (septembre à avril). Vous devez donc renouveler votre demande chaque année, à partir du mois de mai. Si vous êtes présentement en remboursement de prêts et bourses pour des études précédentes, vous pouvez faire une demande d'arrêt de remboursement, et ce, durant toute la période de vos études à l'ITHQ.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le registrariat au : milena.hristova@ithq.qc.ca ou celine.leblanc@ithq.qc.ca.

L'équipe du registrariat vous souhaite la bienvenue à la prochaine session!